VILLE DE MAROMME
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, à la Canopée, Salle Taïga,

Le Conseil municipal de la Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Sous la présidence de Monsieur David Lamiray, Maire,

M. Ludovic Manchon, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

Nombre de conseillers en exercice : 32
Date de la convocation : 13/05/2024

Sont présents : 24 - M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, M. Christophe Robat, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Alexandre Lefebvre, M. Quentin Fernandes Maires-adjoints, Mme Monique Lecat, M. Antoine Hardy, M. Cédric Patin, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, M. Thierry Lardans, M. Fabrice Courel, Mme Karine Dupuis, M. Marc Ano, Mme Hakima Chabane, Mme Kimbeurlee Feray, Mme Chloé Flahaut, M. Jean-Claude Masson, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : 4 - Mme Christelle Poulain à Mme Annick Mertens – Mme Nelly Tocqueville à M. Alexandre Lefebvre – Mme Angéla Sarta à M. Quentin Fernandes, M. Horacio d'Almeida à Mme Isabelle Bréham

Absents excusés : 4 - Mme Paméla Hardier, Mme Jennifer Ribert, M. Steeve Debray, Mme Chloé Flahaut

Le quorum est atteint.

M. Lamiray invite l'assemblée à prendre connaissance des décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation.

M. Lamiray : « Ce conseil municipal sera très court puisqu'il y a seulement une délibération. Je trouvais intéressant d'organiser la visite de la future mairie-médiathèque avant la séance afin que vous puissiez mieux visualiser vers quoi la ville s'engage au travers de cette délibération.
Je pense que c'est la moindre des choses quand on est élu, de savoir d'où l'on part afin de pouvoir délibérer. Donc, avant de passer à la délibération n° 1 qui va acter le lancement des travaux de la phase A, je tenais à vous présenter plus dans le détail le projet de la mairie.
L'entreprise Bauduin vient d'être retenue à l'unanimité par la CAO, juste avant le conseil municipal, ce qui nous permettra assez vite de la contacter pour démarrer les travaux.

Pour ceux dans cette salle, qui ont assisté à toutes les rencontres de quartier, vous allez revoir la présentation de ce visuel et je m'en excuse. Je sais que tout le monde ne l'a vu, donc je vous le présente ce soir afin que tout le monde puisse en avoir connaissance avant le vote de la délibération. »

La vidéo du projet mairie médiathèque est projeté à l'écran. M. Lamiray commente les différents visuels et plans qui sont présentés.

M. Lamiray détaille les plans et présente les différents niveaux du bâtiment et explique comment seront répartis les bureaux et les divers espaces. La vidéo permet de bien se rendre compte, comme cela se ferait si c'était une visite réelle. Les plans projetés permettent de bien visualiser la répartition des futurs bureaux et des services ainsi que le sous-sol.

M. Lamiray demande s'il y a des questions.
Il n'y a pas de questions.

En parallèle de la présentation de la future mairie, M. Lamiray fait un point sur le projet du parc urbain car les deux projets sont liés. Les travaux du parc vont commencer au mois d'octobre donc, en même temps que ceux de la mairie-médiathèque. Ils devraient se terminer en avril.

M. Lamiray indique qu'il a donc pensé qu'il serait opportun de présenter le projet également.

M. Lamiray rappelle que c'est l'entreprise Espace Libre qui a été retenue pour ce projet. Il précise que les Marommais pourront donc continuer à profiter du parc cet été, puisque les travaux débuteront à l'automne.

Les visuels du parc sont donc projetés à l'écran et M. Lamiray détaille les différents espaces et la façon dont sera aménagé le parc.

M. Lamiray demande s'il y a des questions.

Mme Masurier : « Y aura-t-il des aires de jeux pour les petits car comme vous l'avez dit cela manque sur la ville ?».

M. Lamiray répond : « Nous avions prévu à peu près 1 100 000 €, sur ce projet dans notre PPI, si nous avions démarré les travaux en 2022. Après l'année de pause, comme vous le savez, on relance le projet en 2024 mais de 1 100 000, le prix est passé à 1 700 000 €. Je n'ai pas été d'accord pour augmenter l'enveloppe et j'ai donc choisi de supprimer des choses, notamment les aires de jeux et le mobilier (bancs, transats, etc…). Nous nous sommes aperçus qu'en fin de compte, ce qui était proposé était beaucoup plus cher que si nous l'achetions nous-même. Donc, je vous propose de lancer les travaux en octobre dans la version 1 100 000. Par contre, je précise qu'il n'y aura pas de coupe sur les arbres, pas de coupe sur les végétaux, pas de coupe sur les cheminements. Je vous proposerai au budget 2025 d'inscrire au moins les bancs, les transats et ainsi de suite et peut-être en fonction des prix nos capacités, d'inscrire une aire de jeux car oui, je confirme ce que je dis aux rencontres de quartier, cela manque sur la ville, notamment pour les petits.
Je trouve que, finalement, cette décision sera peut-être bénéfique parce que, une fois que le parc sera fini, cela nous permettra de mieux nous rendre compte des ambiances et peut-être de mieux choisir l'endroit où il faut mettre les transats en bois, les petites tables, les bancs, l'aire de jeu et autres mobiliers».

M. Lamiray demande s'il y a d'autres questions. Pas de questions, M. Lamiray soumet au vote la délibération relative à la phase A du projet mairie-médiathèque.

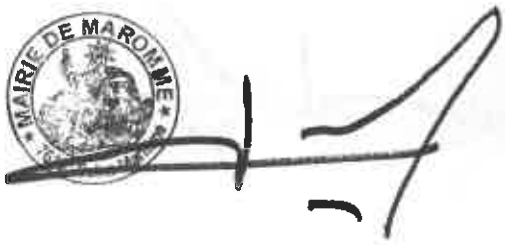

Délibération n° 1 : Travaux de restructuration de l'ancienne mairie de Maromme et extension de la médiathèque le Séquoia Phase A/lot 1 - Curage – Démolition - Désamiantage

Rapporteur : M. David Lamiray

L'ancien bâtiment de la mairie de Maromme, une bâtisse du XIX[e] siècle au beau milieu de la place Jean Jaurès, n'est plus occupé par les services de la ville depuis de nombreuses années, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation pour le déménagement des services municipaux de l'actuel Hôtel de ville vers des locaux réhabilités de l'ancienne Mairie. Le projet vise désormais la restructuration de l'ancienne mairie de Maromme et l'extension de la médiathèque qui lui est contiguë.

Le projet est reparti en 2 phases :

- Phase A : Lot 1 - Curage – Démolition – Désamiantage
- Phase B : Lancement de tous les autres lots de travaux

Le titulaire du marché aura pour mission dans le cadre de la phase A :

- Installation de chantier,
- Désamiantage des locaux objets du marché,
- Repérage des zones avec le plomb et la dépose,
- Curage et démolition d'ouvrages divers,
- Démolition d'ouvrages en carrelage, revêtement de sols souples, cloisons et plafonds intérieurs,
- Démontage des installations et équipements techniques,
- Grosses démolitions extérieures et intérieures,
- Création d'ouverture,
- Travaux divers de finition.

Le délai prévisionnel d'exécution maximum est fixé à trois mois.

Le rapport d'analyse des offres est établi à la suite de l'analyse administrative et technique des offres reçues, il indique l'objet de la consultation, comporte un récapitulatif du déroulement de la procédure, contient l'ensemble des éléments d'analyse des offres reçues ainsi que la sélection des offres sur la base des critères d'attribution objectifs, précis, définis dans le dossier de la consultation.

La commission d'appel d'offres se réunit le 24/05/2024 afin de retenir un candidat pour le marché : Travaux de restructuration de l'ancienne mairie de Maromme et extension de la médiathèque le Sequoia pour désigner une entreprise titulaire et mandatée pour réaliser cette phase A.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** l'avis de la commission d'appel d'offre (CAO) du 24/05/2024,

- **Considérant** le rapport de présentation.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché de Travaux de restructuration de l'ancienne mairie de Maromme et extension de la médiathèque le sequoia Phase A/lot 1 - curage – démolition – désamiantage avec l'entreprise BAUDUIN DECONSTRUCTION sise 9 rue du Vieux Sainte -Marie 76190 YVETOT.

VOTE : 24 Présents – 4 pouvoirs – 4 absents
28 POUR – Vote à l'unanimité.

M. Lamiray informe l'assemblée qu'un conseil municipal aura lieu le 24 juin à 19h, dans cette même salle. Il rappelle aux élus qui ne pourront pas venir de bien penser à donner leur pouvoir sur la solution Fast Elus sur leur tablette.
Il informe également de la tenue d'un autre conseil municipal le 12 septembre à 19h pour la phase B du projet mairie-Médiathèque et pour ceux qui siègent à la commission d'appel d'offre, celle-ci se tiendra en amont du conseil municipal le 10 septembre à 18h.

Pour information : M. Lamiray souhaitait que la CAO se tienne en mairie mais vu les commissions qui s'enchainent après la CAO et le nombre de personnes, cela n'est pas possible et se fera plutôt à la Canopée, salle Taïga.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lamairay remercie l'assemblée et lève la séance à 19h55.

Le Secrétaire de séance,

M. Ludovic Manchon

Le Maire,

David Lamiray